

Résolution (49) 22 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe (4 novembre 1949)

Légende: Le 4 novembre 1949, réuni à Paris au ministère français des Affaires étrangères, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe adopte une résolution qui reporte l'adhésion de l'Autriche au Conseil de l'Europe jusqu'à la signature du traité d'État et au retrait des troupes d'occupation du territoire autrichien.

Source: Conseil de l'Europe-Documents du Comité des ministres. Résolution (49) 20-24. 1949. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resolution_49_22_du_comite_des_ministres_du_conseil_de_l_europe_4_novembre_1949-fr-f8f57f97-1322-4413-bb17-0fcd73bcc4d5.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Résolution (49) 22 : (4 nov. 1949) - Admission de l'Autriche

Le Comité se déclare favorable à l'entrée de l'Autriche au sein du Conseil de l'Europe à une date aussi rapprochée que possible, mais estime opportun de remettre sa décision définitive jusqu'à la signature du traité d'État et au retrait des troupes d'occupation du territoire autrichien.